

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°262

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 33

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2017

L'AN deux mille dix sept, le 13 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 6 décembre 2017, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous le présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danièle, KARROUMI Sofienne, PEJOUX Claudine, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, LENZI Ling, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya, BIDAL Damien, LENOURY Nadia.

Excusés :

Représentés par :

Madame Akoua Marie KOUAME

Monsieur Nourredine KADDOURI

Monsieur Fethi CHOUDER

Monsieur Kilani KAMALA

Madame Soizig NEDELEC

Madame Maria MERCADER Y PUIG

Monsieur Pascal BEAUDET

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Alice FAGARD

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Monsieur Guillaume SANON

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Rachid ZAÏRI

Monsieur Daniel GARNIER

Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Kilani KAMALA

Direction Générale Adjointe Ressources/ MAIRE/

OBJET : Personnel communal : Création de poste

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles 3-3 et 34 ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité ;

Considérant la nécessité de prendre en compte les modifications d'organisation et les besoins des services, les mouvements de personnel ;

Considérant les spécificités et l'expertise des métiers pour les emplois créés de catégorie A,

Adoption à l'unanimité par 42 pour

DELIBERE :

DECIDE la création, à compter du 1^{er} janvier 2018, de l'emploi permanent à temps complet suivant :

- un emploi d'attaché territorial pour exercer les fonctions de chargé de mission logement et habitats rattaché au cabinet de la Maire.

Etant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

AUTORISE en l'absence d'un fonctionnaire ayant le niveau de technicité requis, Madame la Maire ou son représentant à pourvoir l'emploi mentionné à l'article 1^{er} par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée dans les conditions fixées à l'article 3-3/2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Les candidats devront justifier de la détention d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau I ou II et/ou d'une expérience confirmée sur des fonctions équivalentes au sein de collectivités ou d'organismes publics. La rémunération sera déterminée par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial.

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte ou document afférent à ce dossier.

DIT que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent seront inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

Reçu en préfecture le : 15/12/17
Publié le : 15/12/17
Certifié exécutoire : 15/12/17

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

